

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CAMBODGE

MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION DE LA
FONCTION PUBLIQUE ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU
PERSONNEL CIVIL DE L'ETAT

55/603 DU 23/4/85
MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

Affectation et nomination de
Mademoiselle ODA Phigitto Irène, dans les
cadres de la catégorie A hiérarchie I des
services Administratifs et Financiers
-S.A.F.- (Administration Générale).

LE MINISTRE,

(/ISAS :

(/a la Constitution du 3 Juillet 1979 ;
(/a l'Ordonnance n° 019/84 du 23.0.1984 portant modifi-
cation de certaines dispositions de la Constitution du 3 Juillet 1979 ;
(/a la Loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut Général
des fonctionnaires ;

(/a l'Arrêté n° 2087/EE du 21.6.1956 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;

(/a la Loi n° 7/84 du 7-12-1984 portant modification
de l'Ordonnance n° 019/84 du 23.0.1984 portant modification de
certaines dispositions de la Constitution du 3 Juillet 1979 ;

(/a le Décret n° 12/428 du 29.12.1962 fixant le statut
des cadres de la catégorie A des Services Administratifs et Financiers ;

(/a le Décret n° 12/130/EE du 9.5.1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;

(/a le Décret n° 12/130/EE du 9.5.1962 fixant la hiérar-
chisation des diverses catégories des cadres ;

(/a le Décret n° 12/197/EE du 5.7.1962 fixant les
catégories et hiérarchie des cadres créés par la loi n° 15/62 du
3.2.1962 portant statut Général des fonctionnaires ;

(/a le Décret n° 12/197/EE du 5.7.1962 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;

(/a le Décret n° 12/31/EE du 25.3.1963 fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que
doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles
7 & 8 ;

(/a le Décret n° 12/125 du 19.5.1974 portant attribution
de certains avantages aux fonctionnaires, statisticiens et les Diplômés
de Grandes Ecoles et Institut de l'Enseignement Supérieur de Commerce ;

(/a le Décret n° 12/50 du 24.2.1967 réglementant la
prise d'effet au point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, démissions, reconstitutions de carrière
et reclassements ;

(/a le Décret n° 12/470 du 31.12.1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 12/196/EE du 5.7.1962
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/a le Décret n° 12/456 du 8.6.1984 portant nomination
du Premier Ministre ;

(/a le Décret n° 12/458 du 13.8.1984 portant nomination
des Membres du Gouvernement ;

(/a le Décret n° 12/460 du 20.8.1984 portant organisa-
tion des intérêts des Membres du Gouvernement ;

(/a le Décret n° 12/462 du 19.10.1984 au décret
n° 12/463 du 13.11.1984 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

(/a le Décret n° 12/464 du 13.11.1984 constitué par l'intéressé ;

RECEVÉ :

.../...

YK

ARTICLE 1.- En application des dispositions combinées du décret n° 62/426 du 2-12-1962 et du Protocole d'Accord du 29 Novembre 1980 susvisés, la personne M^{lle} Prigette Irène, née le 12 Avril 1958 à Port-Louis (93-11) Titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures spécialité : Finances-Comptabilité obtenu à l'Université DINTAMISOARA (Roumanie) est affectée dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers -SAF- (Administration Générale) et : Administrateur des SAF Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2.- Conformément aux dispositions du décret n° 74/229 du 10 Juin 1974 susvisé, l'intéressée est classée Administrateur des SAF de 2^e échelon Stagiaire, indice 800.

ARTICLE 3.- Mademoiselle OBA Prigette Irène, est mise à la disposition du Ministère des Finances et du Budget.

ARTICLE 4.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressée, sera enregistré, publié au JORPC et, s'il y a lieu, affiché à besoin sera./-

Par le Premier Ministre,

Brasaville, Le 23 AVRIL 1985

Le Ministre R. S. VALL, le
l'Exploiti, le 23 Avril 1985
la Fonction Publique, le
la Prévoyance Sociale,

Bernard COMES LAMSTINE.-

Antoine MAOUARD FOURQUI.-

Le Ministre des Finances et du Budget,

Antoine Gasetoumba LKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC.....	1
DGTEP/DFP.....	3
DGPCE-BST.....	1
D.G.B.....	3
D.C.F.....	1
M.F.B.....	2
DOSSIER.....	3
INTERESSEE.....	1
SGCM/DC.....	2